

# La Ronde Camazéenne

Dimanche 8 avril 2018 - Chemazé



*Re Cho*

2<sup>ème</sup> EDITION

Courses cyclistes  
sur route  
avec sections  
chemins

9h45 **Catégorie Pass Cyclisme (prix en nature)**  
*D1 D2 : 8 tours – D3 D4 : 6 tours – course limitée à 200 coureurs*

13h30 **Catégorie Cadets (15 prix)**  
*7 tours – course limitée à 120 coureurs*

15h30 **Catégorie 2-3-Juniors (20 prix + 10 prix spéciaux juniors + 10 prix spéciaux 3<sup>ème</sup> Cat.)** 11 tours – course limitée à 120 coureurs

**Circuit de  
8,560 kms**

\*

**3,700 kms  
de chemins**

\*

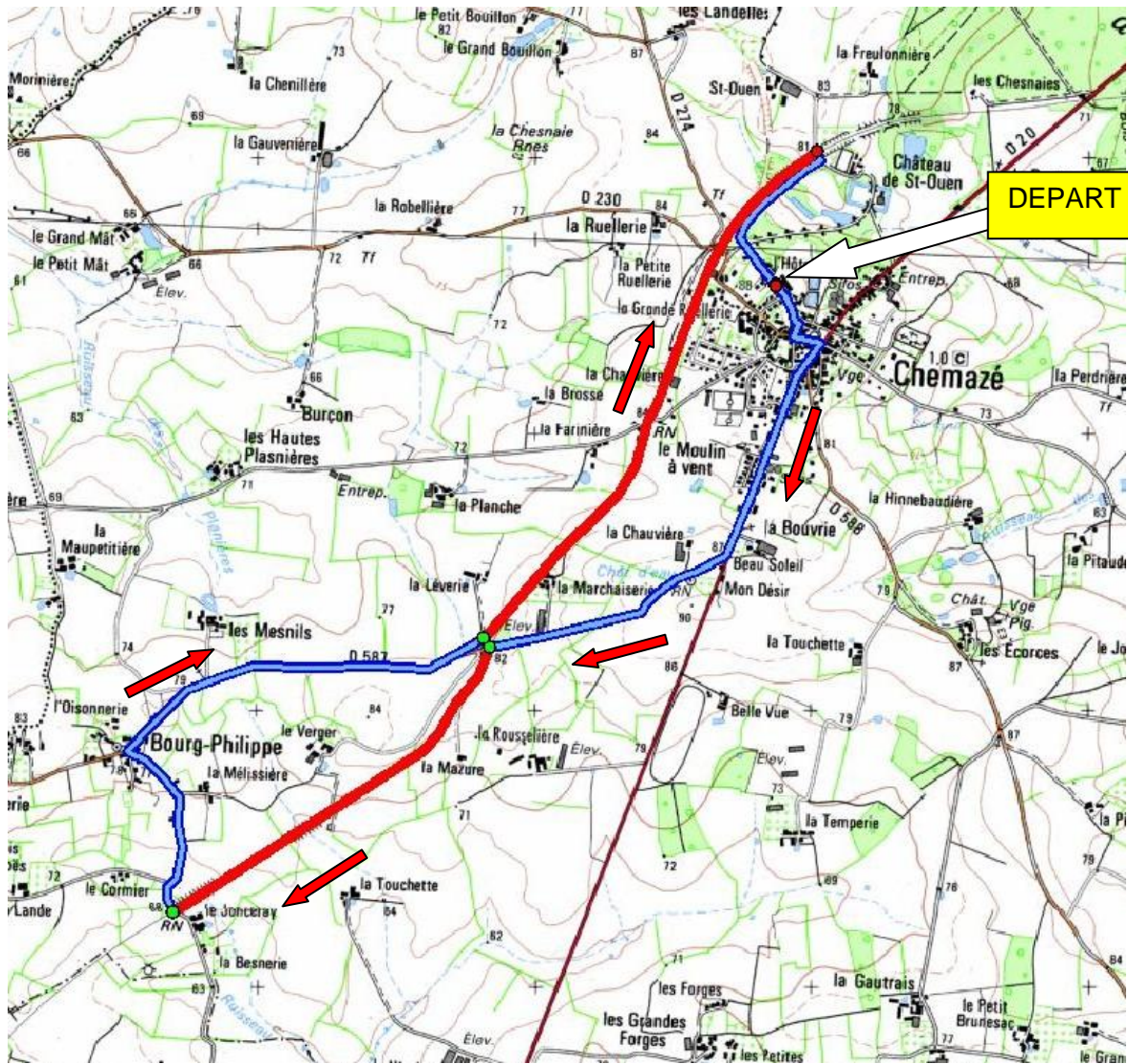
**3 sections  
chemins**



*EvanneBourdin/Photographie*

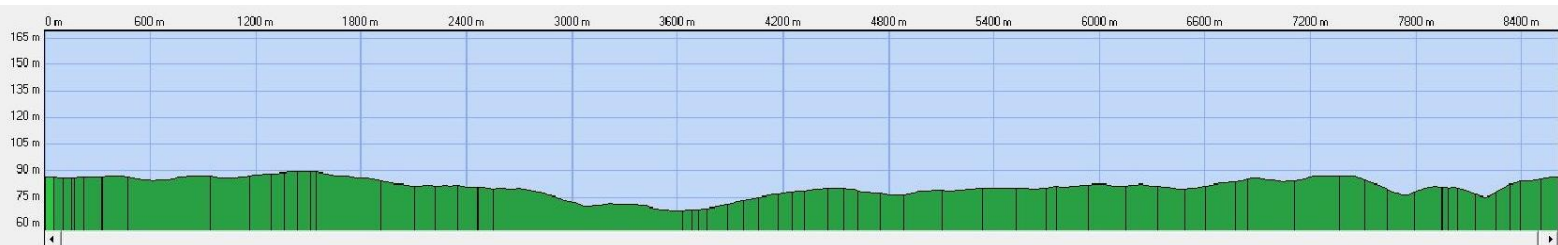
Organisation : Véloce Club de Château-Gontier - Pour tout renseignement : Yves LEBRETON 06.65.12.59.02

# CARTE ET PROFIL DE L'EPREUVE



 VOIE VERTE CHEMINS

 ROUTE



# REGLEMENT SPORTIF

## **ARTICLE 1.- Organisation**

La 2<sup>ème</sup> Ronde Camazéenne est organisé et contrôlé par le **VC CHATEAU-GONTIER**, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Elle se dispute le **dimanche 8 AVRIL 2018** à Chemazé -53-

## **ARTICLE 2. - Type d'épreuve et participation**

Les 4 épreuves sont réservée aux cadets 1 et 2, aux pass'cyclisme 1 2 3 4 et aux 2 3 juniors. Elles sont inscrites au calendrier régional.

## **ARTICLE 3.- Engagements**

Les engagements se font par internet sur le site de la FFC.

## **ARTICLE 4.- Collège des arbitres**

Le président du jury des arbitres et les deux arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultation des autres membres du collège des arbitres.

## **ARTICLE 5 - Permanence**

La remise des dossards se fera au podium. Les coureurs auront l'obligation de porter un dossard et plaque de cadre.

## **ARTICLE 6 - Départ**

Le départ sera donné suivant les horaires mentionnés ci dessus.

Un contrôle de braquets sera prévu 30 minutes avant le départ ainsi qu'à l'arrivée si nécessaire.

## **ARTICLE 7 - Arrivée**

L'arrivée sera jugée à face à la Salle Léo-Lelée, rue du Pin à Chemazé -53-

## **ARTICLE 8 - Dépannage**

L'organisateur, avec l'accord du jury des arbitres et l'autorisation du Comité Régional, sur ce circuit supérieur à 5km, L'organisateur met en place un poste fixe près du podium.

En dehors du poste de dépannage prévu par l'organisateur, il est strictement interdit d'effectuer un dépannage.

Dans cette épreuve individuelle l'aide matérielle (changement de roue ou vélo) entre coureurs, fussent-ils du même club, est interdite.

Sur cette course en circuit, tout changement de roue ou dépannage ne peut être effectué qu'au podium.

Tout dépannage ne respectant pas les obligations ci-dessus entraînera la mise hors course du coureur, immédiate, ou après l'épreuve par tout moyen de preuve vérifié par les arbitres.

En cas d'incident hors zone de dépannage il faut intervenir auprès des coureurs et stopper toutes irrégularités pour ne pas avoir de contestation.

Afin d'éviter toutes contestations, les instructions seront données aux concurrents avant le départ.

## **ARTICLE 9 - Véhicules suiveurs**

2 quads seront sur le circuit.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

2 secouristes assureront les secours au cours de l'épreuve.

## **ARTICLE 10 - Parcours**

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

1 – De déterminer une neutralisation temporaire de la course.

2 – D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.

3 – De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

## **ARTICLE 11 – Protocole**

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet dans les 10 minutes suivant l'arrivée de l'épreuve.

Voir les récompenses ci-dessous.

## **Article 12 – Accord général**

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

**FICHE TECHNIQUE**  
**COURSE : CHEMAZE**  
**DATE : 8 AVRIL 2018**

CATEGORIE	D3D4	D1D2	Cadets	2-3-J
DOSSARDS	8H45	8H45	12h30	14h30
DEPART	9h47	9h45	13h30	15h30
CIRCUIT	8,56	8,56	8,56	8,56
TOURS	6	8	7	11
DISTANCE	51,36	68,48	59,92	94,16
PRIX	3 d3 et 3 d4	3 d1 et 3 d2	15	20
GRILLE	x	x	140	335
PRIX SPECIAUX	x	x	x	10 Prix Juniors - 10 Prix 3ème
PRIMES	points chauds 2 paniers	points chauds 2 paniers		
RECOMPENSES				
1er	Gerbe + Trophée	Gerbe + Trophée	Gerbe + Trophée	Gerbe + Trophée + coffret vin
2ème	Gerbe	Gerbe	coupe	Gerbe
3ème	Gerbe	Gerbe	coupe	Gerbe
1ère féminine				
1er VCCG	Gerbe au 1er de la course	Gerbe au 1er de la course	coupe	coupe
Autres				1er J : Trophée
				1er 3 : Trophée